

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE

89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 14 avril 2016 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h05, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme Catherine BARDEAU (excusée, pouvoir de vote à M. Lucien AYMONIN). M. Jean – Paul KOLECESKA. Mme Céline LEBOIS (excusée, pouvoir de vote à M. Pierrick BARDEAU).

Secrétaire de séance : M. Christophe CHAUVOT.

Le Secrétaire de séance donne lecture du procès – verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

Approbation du Compte Administratif 2015 Budget Communal : En l'absence du Maire pendant le vote de ce compte, Mme THIESSON, 1er Adjoint, assure la présidence de séance. Par 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 de la Commune s'élevant à :

En Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 325 482.01€

Recettes : 1 383 847.90€

Soit un excédent de : 58 365.89€

Excédent antérieur reporté : 366 145.90€

Soit un excédent de clôture de : 424 511.79€

En Section d'Investissement :

Dépenses : 250 409.80€

Recettes : 202 716.04€ (110 095.00€+ reprise antérieur 92 621.04€)

Soit un déficit de : 47 693.76€

Restes à réaliser : Dépenses : 254 900.00€

Recettes : 278 537.00€

Soit un solde de : + 23 637.00€

Soit un déficit de clôture de : 24 056.76€

Et, approuve, par la suite et à l'unanimité, le compte de gestion 2015 dressé par M..Lantelme, trésorier .

Affectation du résultat 2015 Budget Communal: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte le résultat 2015 comme suit :

Article 1068 ; 24 056.76€

Article R 002 (Excéd. Fonction. Reporté) : 400 455.03€

Article D001 (solde inv. reporté) : 24 056.76€

Vote des taux d'imposition 2016 : Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 voix contre vote les taux d'imposition 2016 ainsi qu'il suit :

- Taxe habitation : 23.15%
- Taxe foncière bâti : 22.05%
- Taxe foncière non bâti : 43.43%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 22.50%

Budget Primitif 2016 Commune : Le Budget Primitif 2016 s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- En section de fonctionnement : 1 734 940.00€
- En section d'Investissement : 634 161.76€

est adopté par le Conseil Municipal par 17 voix pour et 1 abstention.

Approbation du Compte Administratif 2015 Budget Assainissement : En l'absence du Maire pendant le vote de ce compte, Mme THIESSON, 1^{er} Adjoint, assure la présidence de séance. Par 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement se résumant ainsi :

- * Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 115 107.83€
 - Recettes : 130 668.59€
 - Excédent de l'exercice : 15 560.76€
 - Excédent antérieur reporté : 1 326.42€
 - Excédent de clôture : 16 887.18€
- * Section d'Investissement :
 - Dépenses : 32 415.47€
 - Recettes : 57 903.95€
 - Excédent de l'exercice : 25 488.48€
 - Excédent antérieur reporté : 39 933.49€
 - Excédent de clôture : 65 421.97€

Et approuve, à la suite, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 dressé par M. Lantelme, trésorier.

Budget Primitif 2016 Service Assainissement : Par 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016 du Service Assainissement s'équilibrant en recettes et en dépenses à 104 727.42€ en section de Fonctionnement et à 122 575.92€ en section d'Investissement.

M. le Maire précise que les documents budgétaires pourront être consultés en Mairie après le visa du contrôle de légalité et de la Trésorerie.

Indemnités des élus : M le Maire rappelle les termes de la Loi du 31 mars 2015 sur la nouvelle réforme visant à permettre aux élus de mieux exercer leur mandat.

Il propose de fixer ces indemnités ainsi qu'il suit (sans changement par rapport à 2014 pour les indemnités de base) ;

- Maire : 25% de l'indice 1015 + 15% Commune bureau centralisateur
 - Maires délégués et Adjoints : 14% de l'indice 1015 + 15% Commune bureau centralisateur
- Le Conseil Municipal, hors la présence des intéressés,
- Par 13 voix pour et 4 abstentions approuve la proposition de M. le Maire pour son indemnité,

- Par 11 voix pour et 2 abstentions approuve la proposition de M. le Maire pour l'indemnité des Maires délégués et Adjointes.
- Dit que cette délibération s'appliquera à compter de ce jour.

Subvention équipement informatique Médiathèque : Sur proposition de M. le Maire de renouveler l'équipement informatique de la médiathèque devenu obsolète, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce renouvellement et sollicite une subvention auprès de la DRAC.

Pose de led dans les bureaux de la Mairie, dans les salles des Associations et des Fêtes de St Martin : Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la subvention au taux de 30% prévue par le plan au soutien à l'investissement des services publics locaux 2016 au titre de la transition énergétique pour le remplacement des tubes fluorescents dans ces locaux par des dalles LED soit une dépense HT de 3 348€ soit une subvention de 1 002€.

Agence Postale Communale : indemnité mensuelle de la Poste : Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnité mensuelle proposée par la Poste pour l'année 2016 en compensation des frais engagés par la Commune soit 1 001€.


Redevance d'occupation du domaine public par ERDF : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'ERDF fixant cette redevance à 197€ pour l'année 2016.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine en Bourgogne : Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par 17 voix favorables et une abstention, décide d'adhérer à cette Fondation et vote une participation de 100€ pour la présente année.

Renouvellement convention AICPYS : Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement, pour 2016, de la convention de mise à disposition de personnel de remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun membre du Conseil Municipal ne prenant la parole, M. le Maire lève la séance à 21h10.

Le Maire,


Pierrick BARDEAU